



Cette page liste l'ensemble des tarifs et honoraires liés aux activités de gestion locative et location immobilière.

Logement non meublé / meublé et annexes - Soumis à la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989.

### HONORAIRES DE LOCATION :

	PART LOCATAIRE			PART PROPRIETAIRE		
	Zone non tendue	Zones tendue	Zone très tendue	Zone non tendue	Zone tendue	Zone très tendue
Visites, constitution du dossier, rédaction du bail	8€ TTC /m <sup>2</sup>	10€ TTC /m <sup>2</sup>	12€ TTC /m <sup>2</sup>	8€ TTC /m <sup>2</sup>	10€ TTC /m <sup>2</sup>	12€ TTC /m <sup>2</sup>
Réalisation état des lieux d'entrée	3€ /m <sup>2</sup>			3€ /m <sup>2</sup>		

### HONORAIRES DE GESTION :

HONORAIRES TTC A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE	
Gestion courante, administrative, financière, et technique	7.2% TTC
Garantie Loyers Impayés	2.9% TTC

### HONORAIRES et TARIFS ANNEXES :

HONORAIRES TTC A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE	
Représentation client livraison logement neuf	Forfait 150€ TTC
Suivi des travaux	7% du montant des travaux TTC